

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 7 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Madame DELAHEGUE Gaëlle et PLOIX Virginie. Madame CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

I/ Travaux génie civil de télécommunication

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le montant total hors taxe des travaux d'effacement de réseaux route de Villers Allerand, rue du 11 Novembre et chemin de la Forêt est de 32 708.78€. Le montant à la charge de la commune de Rilly La Montagne est de 18 619.78€ HT soit 22 343.74 TTC. La participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Reims est de 16 051.53€ HT soit 19 261.83€ TTC.

II/Finances

Les membres du Conseil Municipal décident de réaliser la décision modificative suivante :

2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques : 25 000€

021 (021) : Virement de la section de fonctionnement : 25 000€

023 (023) : Virement à la section d'investissement : 25 000€

III/Personnel communal

Prolongation d'un emploi pour un besoin saisonnier

les membres du Conseil décident de prolonger l'emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts jusqu'au 30 novembre 2021.

IV/Commission voirie et environnement

limites d'agglomération

Considérant que le Code de la Route confie au Maire la compétence pour fixer les limites de l'agglomération et, qu'il est nécessaire de modifier les limites d'agglomération sur la D 409 pour des raisons de sécurité liées à la vitesse, le Conseil Municipal après étude et délibération décide :

- de modifier les limites d'agglomération sur la D 409 , au droit de la limite des parcelles cadastrées section A 550 , A 556 et A 549.
- d'autoriser le Maire à rédiger l'arrêté municipal modifiant les limites de l'agglomération sur la D 409.
- de transmettre l'arrêté municipal correspondant pour information aux services du Conseil Départemental de la Marne.

Cimetière communal/Lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Lors d'un état des lieux effectué dans le cimetière communal, il a été constaté qu'un nombre conséquent de concessions perpétuelles se trouvent à l'état d'abandon. Les monuments ainsi délaissés nuisant à l'aspect général du cimetière et certains présentant des risques pour les usagers et les concessions voisines, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le devis de la société TRAXLER est accepté pour l'agrandissement du columbarium de 4 cases. Son montant est de 2822.40€.

V/ Demandes de subventions

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de la l'agence de l'eau Seine Normandie pour le projet **de désimperméabilisation et d'aménagement de la Place de la République** et de la Maison des Associations.

Le conseil municipal décide en outre d'adopter le projet de **Création d'un parcours de Santé** pour un montant de 18 747€ HT soit 22 496.40€ TTC et de solliciter l'aide financière de la Région Grand EST au titre du « soutien aux services de base en milieu rural- FEADER Relance ».

VI/ vente de matériel

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente des biens communaux inutilisés et de fixer les prix de vente suivants :

- Jardinière en pierre : 50€
- Fontaine : 200€
- Pupitres d'école : 30 € avec chaise intégrée/50€ table double
- Table d'écolier : 20€

VII/ Commission bâtiments

Travaux divers

L'offre de l'entreprise ARTICONCEPT a été retenue pour la pose d'un volet solaire au secrétariat de Mairie. Son montant est de 797.86€ TTC.

Le devis d'un montant de 3689€ de la société Soud'tout est accepté pour la pose de grilles de défense en façade de la Mairie. Les délais de pose seront précisés lors du prochain conseil.

Construction des ateliers municipaux

Les travaux ont débuté le 6 septembre 2021. La réception des travaux est prévue en décembre 2021.

Maison des associations

Les travaux de mise en accessibilité et de remplacement des menuiseries se dérouleront du 20 septembre 2021 jusqu'au 20 octobre 2021.

Les travaux de rénovation de salle de bain dans un logement communal se dérouleront du 27 septembre au 1^{er} octobre.

VIII/Convention avec le Grand Reims

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des travaux relatifs à l'aménagement de la place de la République et des voiries attenantes, il est nécessaire de passer une convention avec la Communauté urbaine du Grand Reims. La commune élaborera le cahier des charges en collaboration avec la Communauté Urbaine du grand Reims, sera chargée de passer et de signer le marché. Il reviendra également à la commune de notifier le marché et de procéder à l'achèvement de la procédure. Chaque membre du groupement engagera les dépenses pour sa part, suivra la livraison, passera commande, contrôlera les factures et s'assurera de la bonne exécution des prestations. Le Conseil Municipal après étude et délibération décide d'autoriser le Maire à passer cette convention avec la Communauté urbaine du Grand Reims.

IX/Questions diverses

L'espace culturel sera mis à disposition gratuitement au collège pour l'organisation d'un atelier sur le harcèlement scolaire.

Une course de vélos sera organisée par l'association rilloise au profit des Restos de cœur et de SOS bébés.

Le tir du feu d'artifice, annulé en juillet, est reporté lors du Noël des enfants en décembre 2021.

Le repas du 11 Novembre ne sera pas organisé cette année compte tenu des conditions sanitaires.

Les articles pour le bulletin municipal 2022 sont à rédiger pour le mois de novembre.